

# Le défi des femmes haïtiennes de se construire en tant que sujet à la suite des violences basées sur le genre (note de recherche)

Ginette Francilus Sanon

---

**Mots-clés :** Haïti ; femmes ; violences basées sur le genre ; sujet ; subjectivation

**Keywords:** Haiti; women; gender-based violence; subject; subjectivation

---

## Résumé

Cet article entame une discussion sur les violences basées sur le genre faites aux femmes, spécialement dans le contexte haïtien. Abordées sous une perspective féministe décoloniale, les violences basées sur le genre sont comprises dans un foisonnement de structures de domination, qui assurent leur production et reproduction. En effet, un regard sur le fondement d'Haïti à ses débuts témoigne d'une configuration de rapports sociaux de sexe qui joue en défaveur des femmes. Ce qui n'est pas sans lien avec les violences basées sur le genre dont elles sont victimes. L'article s'intéresse aux dynamiques entre violences vécues et la construction du sujet.

## Abstract

This article begins a discussion on gender-based violence against women, especially in the Haitian context. Approached from the perspective of decolonial feminism, gender-based violence is understood through the proliferation of structures of domination, which ensure their production and reproduction. Indeed, an examination of Haiti's foundation in its early years testifies to a configuration of social gender relations that disadvantage women, a situation not unrelated to the gender-based violence of which they are victims. The article focuses on the dynamics between experienced violence and the construction of the subject.

---

## Pour citer cet article

Francilus Sanon, G. (2024). Le défi des femmes haïtiennes de se construire en tant que sujet à la suite des violences basées sur le genre. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, 1(1), 192-200. <https://doi.org/10.62920/vw0zbk23>

© L'autrice, 2024. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence [Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)



## Introduction

Haïti fut une colonie espagnole puis française dénommée Saint-Domingue, perle des Antilles pour sa rentabilité en comparaison avec les autres colonies antillaises françaises. Ces nominations portent les éraflures de l'esclavage et de la colonisation, ainsi les fondateurs de la nation haïtienne adoptèrent son nom de racine amérindienne, Haïti. En effet, à la poursuite de son indépendance durement arrachée à la France le 1<sup>er</sup> janvier 1804, Haïti est devenue la première république noire du monde en rupture avec l'oppression coloniale. Rupture qui ne fut guère totale, car la jeune nation s'est tournée vers l'ancienne métropole, faisant siennes les lois de cette dernière. Prenons par exemple le code napoléonien réputé pour son caractère sexiste (Louis, 2013). Le binarisme et la verticalité sont lisibles à travers le Code civil haïtien de 1843, alors plagié à celui de Napoléon qui ne parle qu'en termes d'hommes et de femmes, et n'érige comme électeurs que des hommes (Louis, 2013).

Cet ordre vertical se poursuit jusqu'à aujourd'hui, puisque les femmes sont toujours faiblement représentées dans les sphères de pouvoir (Lamour, 2017), ce qui suscite d'ailleurs de la stupéfaction sachant que les femmes bâtèrent au côté des hommes pour faire naître Haïti (Sylvain-Bouchereau, 1950). Les rapports sociaux de genre persistent dans l'ordre binaire : les minorités sexuelles ne bénéficient d'aucune protection dans ce pays où ces dernières sont encore marginalisées et invisibilisées. Plusieurs organisations haïtiennes ont dénoncé des violences infligées aux minorités sexuelles en raison de leur genre, par exemple certaines femmes lesbiennes ont été violées par des policiers haïtiens, d'autres ont été tabassées (FACDIS et al., 2015)<sup>1</sup>, ce qui laisse comprendre que ces violences visent à rétablir l'ordre hétérosexuel.

## 1 Un départ difficile

Si Haïti ne peut être considérée comme une société pluriraciale au lendemain de l'indépendance, un clivage sur fond de couleur entre anciens esclaves noirs et mulâtres/mulâtresses (l'histoire d'Haïti les nomme ainsi) dominait les rapports sociaux (Barthélémy (2000) – ce dernier parle des mulâtres/mulâtresses comme étant des enfants du viol en raison de leurs conceptions par suite des rapports sexuels non consentis entre maîtres (colons français) et femmes esclaves noires. En étant un bien, l'esclave ne pouvait pas être consenti, d'où le viol évoqué. Après l'assassinat du père fondateur de la nation haïtienne, Jean-Jacques Dessalines, les mulâtres ont revendiqué les anciennes propriétés de leurs pères (colons français), ils accèdent alors au pouvoir politique et économique (Trouillot et Weber, 2014), mais au masculin. Une bonne partie de la population noire a été rebroussée vers ce que Barthélémy appelle le *Pays en-dehors* (Barthélémy, 2000), c'est-à-dire vers les zones campagnardes avec peu de ressources matérielles. En outre, les conditions des femmes mulâtresses divergent de celles des femmes noires : les premières bénéficiaient de privilèges économiques, tout en demeurant dans une position de subalternes vis-à-vis des hommes mulâtres ; alors que les secondes sont reléguées au bas de l'échelle sociale. Les femmes noires deviennent héritières de la pauvreté et d'une identité sociale minorisée, et en dépit du fait que depuis 1957, le pouvoir politique en Haïti a été investi par des hommes noirs, les mulâtres restent en revanche l'élite économique (Trouillot et Weber, 2014).

## 2 Démarche adoptée

Pour alimenter ce travail, j'ai eu recours au féminisme décolonial pour discuter des violences genrées. Ainsi les réflexions de Gayatri C. Spivak (2009), Françoise Vergès (2020), Marie Fall et Camille-Amélie Koziej Lévesque (2022) sont priorisées. Dans l'objectif d'articuler les aspects théoriques à la réalité haïtienne, sont cités des féministes haïtiens comme Madeleine Sylvain-Bouchereau (1957) (membre fondateur de la première organisation féministe en Haïti, « Ligue d'action sociale », créée en 1934), Julien Sainvil (2010), Eunide Louis (2013), Sabine Lamour (2018).

Cette note de recherche est inscrite dans la perspective de la sociologie du sujet, qui sera développée avec des auteurs comme Judith Butler (2002), Vincent De Gaulejac (2009), Danilo Martuccelli (2006), Michel Wieviorka (2008) et Gayatri C. Spivak (2009). La note vise à discuter de la construction du sujet par

---

<sup>1</sup> Femme en action contre la stigmatisation et la discrimination sexuelle.

suite de la violence vécue. Ainsi demande-t-on : quelles sont les dynamiques que peut mobiliser l'individu violenté pour être sujet ?

### 3 Une lecture décoloniale des violences

Vergès (2020) croit que l'analyse des violences renvoie indubitablement à une historicisation d'oppression multiple, qui débute avec la domination masculine logée dans une matrice coloniale, à la fois contraignante pour des femmes et des hommes. Dans cette matrice coloniale, le binarisme et la domination masculine étaient la norme. Selon certains constats dans des pays anciennement colonisés, la norme binaire et la verticalité favorable aux hommes sont reconduites après leur indépendance (Lugones, 2019). Ce qui fait penser à l'idée que les normes patriarcales ont été incorporées par les individus ayant vécu l'esclavage. C'est sans doute ce qui incite Vergès (2020) à enchevêtrer patriarcat, esclavage et colonisation outre le capitalisme. Le féminisme décolonial s'oppose à toutes ces formes d'oppression, y compris celle des femmes sur les femmes.

#### 3.1 Critique du féminisme universel

Le féminisme décolonial critique le féminisme dominant, qui dans ses pratiques, tend à homogénéiser les problèmes des femmes. Or rappelle Vergès (2017), les femmes ne constituent pas un tout unifié, les problèmes auxquels elles font face divergent d'un espace social à un autre. Il faut donc considérer leurs problèmes dans leur contexte spécifique, pour mieux les combattre. Les conditions sociales des femmes du Nord ne se fusionnent pas à celles du Sud, et au sein même des rapports sociaux internes d'une société s'affrontent des antagonismes de classe et de race. Ce qui a été d'ailleurs illustré dans une société multiethnique comme les États-Unis, où les *Black Feminis*, prônent leur non-appartenance au féminisme blanc dominant. Par ailleurs, on reproche au féminisme dominant sa mission civilisatrice eurocentrique, qui vise à modéliser les femmes à la manière occidentale : fémo-impérialisme (Vergès, 2017 ; Fall et Koziej Lévesque, 2022).

La rhétorique « sauver les femmes » non-européennes a produit un sentiment de supériorité tel – l'Europe serait le continent qui *sait* ce que sont que les droits des femmes – que ces pratiques de « sauvetage » se perpétuent en se reconfigurant. Il s'agit de sauver les femmes non plus au nom d'un impérialisme bienveillant mais au nom de « valeurs » européennes donc naturellement universelles (Vergès, 2017, p.163).

Le féminisme impérialiste est au dire de Fall et Koziej Lévesque (2022), une domination des femmes par les femmes. Par exemple, dans un pays du Sud comme le Sénégal, les autrices critiquent le fait que ce féminisme s'immisce dans les programmes d'aide au développement avec l'idée de sauver les femmes, dans l'ignorance des spécificités socioculturelles qui structurent les rapports sociaux de sexe (Fall et Koziej Lévesque, 2022). La lecture de Vergès (2020) peut être rapprochée de cette dernière critique, en situant ses observations à la fois à la France et aux pays du Sud, elle perçoit une prétention à aligner les femmes autour des critères dominants et sur une base raciale, dans l'exclusion des femmes musulmanes et des femmes racisées. Cette hégémonie s'étend vers le Sud avec l'idéation d'inculquer les valeurs occidentales aux femmes, en vue de solutionner leurs problèmes, sans qu'ils ne soient pour autant identiques. D'où le rejet de ce féminisme impérial, jugé inapte à charrier les revendications des femmes du Sud (Vergès, 2020). Ce féminisme dominant est perçu comme une extension du néocolonialisme selon l'analyse critique de la philosophe indienne Spivak (2009),

qui a mis en exergue les formes de violences épistémiques qui y sont sous-jacentes, en réduisant en silence les femmes des pays du Tiers-monde et en s'érigeant comme leur porte-parole.

Cette lecture théorique a permis de comprendre qu'une étude sur les violences basées sur le genre en contexte haïtien, doit non seulement rendre compte du patriarcat, mais aussi des conditions de pays du Sud, comme les inégalités sociales, et surtout du spectre de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

## 3.2 Critique de l'État patriarcal

Le féminisme matérialiste a le mérite de centraliser la critique du patriarcat comme le moteur des violences basées sur le genre, quoiqu'il ait été critiqué pour avoir traité distinctement le patriarcat du capitalisme (Dorlin et al., 2009). Sous l'impulsion des mouvements féministes, certains États ont opté pour ce que Vergès (2020) appelle la « judiciarisation » des violences genrées tout en gardant intact la structure patriarcale, qui ne les freine pas pour autant. Ainsi juge-t-elle inefficients ces États punitifs.

Dans un pays comme Haïti, il y'a lieu de souligner dès sa genèse des inégalités économiques et de genre. Comme je l'ai souligné dans l'introduction, l'État haïtien a reconduit des normes patriarcales au travers des lois, voire le binarisme et la domination masculine. La gouvernance du pays se conjugue au masculin, les femmes indistinctement n'avaient ni le droit de vote ni celui d'apposer leur candidature pour une fonction politique. Il a fallu attendre jusqu'en 1957 pour que ces droits soient atteints sur le plan formel (Sylvain-Bouchereau, 1957). En date d'aujourd'hui, le binarisme prime encore dans le pays, les inégalités persistent en défaveurs des femmes et des filles descendantes des anciens esclaves noirs. Par exemple, le taux d'alphabétisation s'élève à 63,8 % chez les hommes contre 58,3 chez les femmes (IHSI, 2003)<sup>2</sup>, sans oublier le fait que le décrochage scolaire touche davantage les filles, soit 12 %. Si les femmes de la classe majoritaire participent grandement à l'économie du pays, elles sont fortement présentes dans les activités les plus ingrates et les moins rentables, comme le *Madan Sara*<sup>3</sup>, dans les industries de sous-traitance (Lamour, 2017), donnant lieu à l'enchevêtrement des inégalités de genre, de classe et économiques en Haïti.

Si l'État punitif est remis en cause par Vergès (2020) pour son inefficacité à solutionner les violences basées sur le genre, en Haïti c'est l'impunité qui fait sa loi. Dans un mémoire présenté à la CIDH<sup>4</sup> en 2019, Avocats sans Frontières Canada, *Kay Fanm* et OPC<sup>5</sup> s'entendent sur un plaidoyer visant à forcer l'État haïtien à rendre compte de l'impunité des violences faites aux femmes. À titre d'exemple, le harcèlement sexuel n'est pas puni par le Code pénal haïtien, et une telle ignorance des comportements abusifs témoigne non seulement de l'inefficacité de l'État à réduire les violences, mais pourrait également être perçu comme l'exemple de sa complicité (par omission) dans la réalisation de tels actes. Il y a lieu de souligner également l'attitude dépendante adoptée par OPC et *Kay Fanm*, puisque la première est une institution étatique, la seconde est une organisation féministe locale. Pourquoi ne luttent-elles pas contre cet État, sans quémander l'aide extérieure ? La critique de Spivak (2009) prend tout son sens ici, en évoquant l'influence du dominant dans la construction du sujet « subalterne », qui tendanciellement reconduit le langage du dominant, mais incorpore

---

<sup>2</sup> Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.

<sup>3</sup> Ce sont des commerçantes qui partent des zones rurales vers les villes pour vendre des denrées agricoles. Ce nom leur est attribué en raison du rapprochement avec l'espèce d'oiseaux ainsi dénommée, qui s'entasse en groupe pour des routines quotidiennes.

<sup>4</sup> Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme.

<sup>5</sup> Office de la protection du citoyen.

en plus l'idée selon laquelle le sauvetage ne peut advenir que de l'extérieur. Le sauveur n'est autre que le dominant (néocolonialisme).

### 3.3 Critique de la prise en charge des violences faites aux femmes en Haïti

La prise en charge des personnes ayant vécu des violences basées sur le genre est au centre des Organisations non gouvernementales nationales et internationales. À la suite des programmes d'aide, plusieurs organisations féministes en Haïti, ont délaissé la militance au profit de ce que Sainvil (2010) appelle « le service », c'est-à-dire donner des soins aux personnes victimes. Conséquemment, la mission de ces organisations, celle de lutter en faveur de l'émancipation des femmes haïtiennes, s'en trouve altérée. Pour Côté (2014), l'invasion de l'Humanitaire qu'a connue Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 est grandement responsable de la démobilitation de la lutte féministe, qui était pourtant active aux alentours de 1986. Non seulement l'aide humanitaire aurait agi sans impliquer les organisations féministes locales, mais elle a grandement démantelé le militantisme au bénéfice de l'assistance étrangère (Côté, 2014). Subséquemment, les structures qui produisent les violences restent intactes.

Le concept de subalterne de Spivak (2009), pris dans le sens des identités sociales de luttes, offre un cadre pertinent pour comprendre les conditions des femmes et ces organisations féministes d'Haïti analysées par Sainvil (2011) et Côté (2014). Les subalternes, selon la philosophe, en dépit de leur prétention critique, se construisent par le discours du dominant. Réduites à un secteur de service pour reprendre Sainvil (2011), des organisations féministes haïtiennes sont devenues muettes, ou pour reprendre l'expression de Spivak (2009), elles réitèrent l'action du « dominant », celle d'assister les victimes et les démunis comme le fait « l'Humanitaire » dans l'exemple d'Haïti. Est-ce que s'engager uniquement à donner des soins aux femmes victimes empêche que d'autres le soient également ?

La prolifération des violences qui touchent les femmes en Haïti témoigne de l'urgence de considérer ce problème dans ses causalités. En plus des inégalités générées par le patriarcat, Haïti fait face à des crises sociopolitiques chroniques qui ont des retombées négatives sur la population de manière générale et sur les femmes en particulier. Cela étant dit, les violences basées sur le genre dont les femmes en sont victimes ont des racines complexes dans ce pays en proie à la démobilitation des luttes visant l'émancipation des femmes.

Sainvil (2011) explique la démobilitation des organisations féministes en Haïti par leur dépendance financière vis-à-vis des institutions étatiques et internationales, et pour comprendre cette dépendance, il faut remonter à la déstructuration de l'économie haïtienne. Ainsi, dépourvues de ressources matérielles, les organisations féministes ne sont plus libres de leurs mouvements à l'égard des institutions étatiques et internationales dont dépendent leurs survies. Pour la plupart, à la militance et l'action de ces organisations, est suppléée la prestation de service conformément à la demande de *qui* finance.

## 4 Le défi d'être sujet

La notion de sujet occupe une position centrale au sein des débats sociologiques. Un sujet libre et autonome, maître de ses choix, susceptible d'articuler réflexivement ses actions est souvent avancé pour catégoriser l'individu contemporain. Comment parler de liberté et d'autonomie quand l'individu ne cesse d'être confronté

à des situations sociales qui tendent à l'invisibiliser et à invalider ses choix, comme dans le cadre des processus de dominations ou des différentes formes de violence qui lui sont infligées ? Certes, Butler (2002) pense que les mécanismes d'assujettissements peuvent être à l'origine du devenir sujet, lequel passerait par la réflexivité à l'égard de sa situation apte à dynamiser l'action. Dans ce point de vue, on peut déceler une certaine potentialité à l'action. Ce serait comme l'a avancé Touraine (1984), le sujet c'est l'acteur face aux systèmes et rapports sociaux assujettissants. Mais comment penser le devenir-sujet quand l'individu voit la capabilité en un autre extérieur à lui-même, comme dans l'exemple des organisations haïtiennes qui demandent l'aide extérieure pour solutionner les problèmes des femmes ? Autrement dit, ne sommes-nous pas face à une situation qui dérouté cet individu perçu comme libre et autonome ?

Dans ses réflexions sur les sujets subalternes, Spivak (2009) critique la violence épistémique qui participe à la construction de ces derniers en les rendant silencieux ou en forgeant leur langage en conformité avec le langage du dominant. Cela dit, la critique de la violence épistémique peut amener à contester la notion de production de sens chez les femmes des pays anciennement colonisés qui n'ont pas que l'obstacle du patriarcat à franchir si l'on suit bien Spivak (2009), leur défi d'être sujet se confronte plus largement à la manière dont elle peut devenir actrices de leurs propres langages et actions.

### **Des dynamiques du sujet**

Wieviorka (2008) pense que violence et sujet sont à traiter conjointement, car le sujet s'érige sur la subjectivation, et la violence est à risque d'aboutir soit à la subjectivation ou la dé-subjectivation. Définie comme la négation de l'autre, la violence pourrait faire obstacle à l'émergence du sujet, en générant une perte de sens et de repère chez l'individu qui en est victime (Wieviorka, 2008). Cela s'explique par le fait que la violence vécue laisse des éraflures douloureuses, et sa charge mémorielle, souvent trop éprouvante, peut conduire à la perte de sens.

Deux facettes complémentaires du sujet sont à envisager (Wieviorka, 2008). La première est défensive en luttant pour sa survie et résiste aux logiques des systèmes comme l'a soutenu Touraine (1984). Mais ce sujet en lutte est fragile et fait face au risque d'écrasement et d'auto-destruction (Wieviorka, 2008), voire des cas de suicides ou de maladies mentales. La facette constructive du sujet « se réfère à la capacité d'être acteur, de construire son expérience » (Wieviorka, 2008, p. 33). Il s'agit d'un sujet en devenir. Wieviorka (2008) voit dans ce sujet quelqu'un qui peut mettre à l'épreuve son endurance, son courage, sa volonté. Dit ainsi, si la violence est forcément affligeante, elle n'amènerait pas toujours à la destruction du sujet. Wieviorka (2004) croit même qu'il pourrait découler une part fondatrice du sujet au travers des différents efforts qui vont être déployés pour surmonter le traumatisme. Dans un tel cas, la violence subie servirait de catalyseur à la mise en œuvre des processus de subjectivation. L'expérience de Tarana Burke peut illustrer un processus de subjectivation par suite de la violence vécue. Étant une pionnière du mouvement « Me too », les agressions sexuelles dont elle a été victime durant son adolescence sont un pilier dans la dynamisation des actions à l'origine de ce mouvement et de la mobilisation d'autres femmes contre les violences qui leur sont infligées (Cousin et al., 2019).

Les réflexions de Martuccelli (2006) à propos de l'individuation peuvent également être utiles pour comprendre la construction du sujet. L'individuation qui suppose la construction de l'individu dans un double mouvement, celui de l'intériorisation et de la distanciation à l'égard des normes (voir en sujet autonome), est un processus fortement influencé par des épreuves, pour lesquelles les individus sociaux déploient et mobilisent des supports pour les affronter. Les supports renvoient à l'ensemble des manières effectives et

stratégies grâce auxquelles les individus se tiennent (Caradec et Martuccelli, 2004). Dans son texte *Forgé par l'épreuve*, à base empirique, Martuccelli (2006) explique comment la notion de support – qui n'est pas forcément un support des individus mais qui pourrait être un travail ou but donné –, sert de plancher à une reconstruction narrative, en vue de redonner du sens à soi et à son expérience. En ce sens, l'expérience des épreuves peut contribuer à la constitution de soi et du sujet.

Pour sa part, De Gaulejac (2009) est assez optimiste quant au devenir sujet aux prises à des situations humiliantes, qui dirait-on, auraient tendance à l'invalider. Pour lui, les situations humiliantes mettent la personne en défi d'affirmer son existence, par le dépassement de ce qu'autrui veut faire de lui. Ainsi, à la lumière de l'auteur (De Gaulejac, 2009), on peut envisager une personne ayant vécu de la violence qui s'affirme comme suit : autrui veut me réduire à une victime, mais je suis autre chose qu'une simple victime, je veux l'affirmer.

## Conclusion

La discussion théorique autour du sujet a permis de comprendre qu'il n'est pas une donnée préalablement construite, il résulte d'une construction au sein des contextes sociaux. Le sujet s'affirme contre les rapports sociaux assujettissants (Touraine, 1984 ; Butler, 2002), tout comme la violence vécue peut dynamiser l'action mue par une volonté de dépassement (de Gaulejac, 2009), en générant la subjectivation. L'inverse est aussi possible, la violence peut conduire à la dé-subjectivation (Wieviorka, 2008). Si les approches théoriques précédemment mentionnées apportent des éléments de réponse à la question : quelles sont les dynamiques que peut mobiliser l'individu violenté pour être sujet ? Cependant, elles sont loin d'être suffisantes pour appréhender la construction du sujet dans le contexte des femmes issues d'une société postcoloniale telle qu'Haïti en proie à l'assistance étrangère. En enchevêtrant le genre avec d'autres structures de dominations, les réflexions décoloniales des féministes comme Spivak (2009) et Vergès (2020) sont pertinentes pour comprendre l'articulation entre la construction des individus anciennement colonisés en tant que sujet, les effets du colonialisme et le néocolonialisme. Mais, là encore, il ne faut guère oublier les difficultés intestines, dont les crises sociopolitiques chroniques qui talonnent Haïti et qui ont des incidences sur les problèmes de ses femmes. Il ne reste que d'attendre les réponses qui seront données par un terrain auprès des femmes haïtiennes à propos des mécanismes de construction du sujet en lien avec la violence vécue ?

## Références bibliographiques

Avocats sans Frontières Canada, Kay Fanm, Office de la protection du citoyen. (2019). *L'impunité des violences faites aux femmes et aux filles en Haïti : mémoire présenté à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme en date du 13 février 2019.*

<https://media.mouka.ht/index.php/document/limpunite-des-violences-faites-aux-femmes-et-aux-filles-en-haiti>

Barthélémy, G. (2000). *Créoles-bossales conflit en Haïti*. Matoury Cedex Ibis Rouge.

Butler, J. (2002). *La vie psychique du pouvoir : l'assujettissement en théories*. Éditions Léo Scheer.

Caradec, V. et Martuccelli, D. (2004). *Matériaux pour une sociologie de l'individu : perspectives et débats*. Presses universitaires du Septentrion.

- Côté, D. (2014). « Anpil fanm tonbe, nap kontinye vanse » : luttes féministes en Haïti. *Revue Possibles*, 38(1), 209-223. <https://hal.science/hal-01528859/document>
- De Gaulejac, V. (2009). *Qui est « je » ? Sociologie clinique du sujet*. Éditions du Seuil.
- Dorlin, E. (dir.). (2009). *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*. Presses universitaires de France.
- Fall, M. et Koziej Lévesque, C.-A. (2022). Promouvoir l'égalité femme homme dans les projets d'adaptation au changement climatique des îles du Saloum au Sénégal : les angles morts de la Politique d'aide internationale du Canada. *Bulletin de l'association de géographes français*, 99(3), 476-493. <https://journals.openedition.org/bagf/10058>
- Femme en action contre la stigmatisation et la discrimination sexuelle (FACDIS) et al. (2015, juillet). *Soumission au groupe de travail pré-session du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour l'adoption d'une liste de problèmes par le gouvernement haïtien* (63<sup>e</sup> session). [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/TreatyBodyExternal/DownloadDraft.aspx?key=wl95rLBMZvvKW9wVq8KUG44O6xB22VH5qmzi8i9BCqrlY9Z/P5+O0exKdpMvB3ES5ILkcalfiQW6ERDgy9Uy/A==](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/DownloadDraft.aspx?key=wl95rLBMZvvKW9wVq8KUG44O6xB22VH5qmzi8i9BCqrlY9Z/P5+O0exKdpMvB3ES5ILkcalfiQW6ERDgy9Uy/A==)
- Institut haïtien de statistique et d'informatique. (IHSI). (2003). *Quatrième recensement général de la population et de l'habitat*. Port-au-Prince.
- Lamour, S.L.C (2017). *Entre imaginaire et histoire : une approche matérialiste du poto-mitan en Haïti* [Thèse de doctorat, Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis]. Mouka. <https://media.mouka.ht/document/entre-imaginaire-et-histoire-une-approche-materialiste-du-poto-mitan-en-haiti>
- Louis, E. (2013). Violences faites aux femmes en Haïti : état des lieux et perspectives. *Haïti Perspectives*, 2(3), 45-49. <https://mouka.ht/sites/mouka.ht/files/pdf/Louis%20-%202013%20-%20Violences%20faites%20aux%20femmes%20en%20Ha%C3%Afti%20%20%C3%89tat%20des%20li.pdf>
- Lugones, M. (2019). La colonialité du genre. *Les cahiers du CEDREF*, 23(2019), 46-89. <https://journals.openedition.org/cedref/1196>
- Martuccelli, D. (2006). *Forgé par l'épreuve : l'individu dans la France contemporaine*. Armand Colin.
- Sainvil, J. (2010). *Mouvements féministes haïtiens : crise du militantisme et institutionnalisation* [Mémoire de maîtrise, Université Paris VIII]. Mouka. <https://mouka.ht/document/mouvements-feministes-haitiens-crise-du-militantisme-et-institutionnalisation>
- Spivak, G.C (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (traduit de l'anglais par J. Vidal). Amsterdam.
- Sylvain Bouchereau, M. (1957). *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle*. Les Éditions Fardin.
- Touraine, A. (1984). *Le retour de l'acteur*. Fayard.
- Trouillot, L. et Weber, L. (2014). Haïti : une occupation molle. *Savoir et agir*, 3(29), 75-84. <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2014-3-page-75.htm>

Vergès, F. (2020). *Une théorie féministe de la violence : pour une politique ant-raciste de la protection*. La Fabrique.

Wieviorka, M. (2004). *La violence : voix et regards*. Balland.

Wieviorka, M. (2008). *Neuf leçons de sociologie*. Robert Laffont.